

L'Union Réciprocitaire du Nord-Est

(URNE) en 2024

(Mise à jour novembre 2023)

Produits URNE disponibles en 2024 :

- Carte « *Interfédérale Personne majeure URNE* » : 110.00€
- Option « *Vignette réciprocaire URNE* » : 40.00€

Informations générales concernant la réciprocité URNE :

✚ **Les associations non adhérentes à la réciprocité interfédérale URNE ne peuvent vendre aucun produit URNE.**

✚ **L'adhésion à la réciprocité URNE n'est pas obligatoire. Elle peut se superposer à d'autres réciprocités locales.**

✚ **Les fédérations adhérentes à URNE : 17 départements**

AISNE (02), ARDENNES (08), AUBE (10), DOUBS (25), MARNE (51), HAUTE-MARNE (52), MEURTHE-ET-MOSELLE (54), MEUSE (55), MOSELLE (57), NORD (59), OISE (60), PAS-DE-CALAIS (62), BAS-RHIN (67), HAUT-RHIN (68), SEINE MARITIME (76), SOMME (80) et VOSGES (88)

✚ **La vignette URNE ne s'adresse qu'aux seuls détenteurs d'une carte Personne majeure d'une AAPPMA membre de la réciprocité URNE.**

✚ **Réciprocité entre les groupements URNE/EHGO/CHI :**

Avec une carte interfédérale URNE, la pêche est possible dans les lots réciprocaires des 91 départements de l'Ehgo, du CHI ou de l'URNE, sans nécessité d'une autre vignette complémentaire.

Conditions de délivrance des produits URNE et droits de pêche associés :

Carte « **Interfédérale Personne majeure URNE** » :

Cette carte ne peut être proposée que par les associations membres de l'URNE. Elles proposent l'accès à l'ensemble de leurs lots de pêche.

Les conditions d'accès aux lots de pêche doivent être identiques pour tous, tant pour les membres de l'AAPPMA gestionnaire des lots que pour les détenteurs d'une carte réciproitaire extérieure souhaitant y pratiquer la pêche.

Vignette réciproitaire URNE :

Les pêcheurs titulaires d'une carte Personne majeure d'une AAPPMA réciproitaire URNE peuvent à tout moment de l'année prétendre à l'achat d'une option « vignette URNE » complémentaire pour accéder aux lots réciproitaires.

La vignette réciproitaire URNE pourra être achetée directement sur le site de vente en ligne www.cartedepeche.fr en se connectant à l'aide de ses identifiants personnels.

Droits de pêche associés aux cartes réciproitaires URNE :

- Carte interfédérale Personne majeure URNE et vignette réciproitaire :

Les droits de pêche sont identiques à ceux de la carte Personne majeure, auxquels s'ajoute l'accès aux lots réciproitaires des AAPPMA membres de l'URNE, de l'EHGO et du CHI. L'accès à certains lots peut cependant nécessiter l'ajout d'un complément optionnel.

- Cartes Découverte Femme, Personne mineure, Découverte -12ans, Promo Hebdo :

Les détenteurs de cartes « Découverte Femme », « Personne mineure », « Découverte -12 ans » et « Promo Hebdo » *provenant d'une AAPPMA réciproitaire URNE* pourront pêcher dans les lots réciproitaires sans acquitter la vignette réciproitaire. Les droits de pêche associés sont identiques à ceux définis pour chaque type de carte.

- Règlementations spécifiques :

Les pêcheurs adhérents à la réciprocité interfédérale souhaitant pratiquer la pêche sur les lots d'une AAPPMA réciproitaire doivent obligatoirement se renseigner préalablement sur les conditions spécifiques d'exercice de la pêche qui peuvent avoir été établies par les AAPPMA gestionnaires des lots. Le respect de la réglementation intérieure des AAPPMA est impérative.

1. Liste des AAPPMA membres de la réciprocité URNE :

AAPPMA	Niveau d'adhésion à l'URNE					Disponibilité des cartes sur www.cartedepeche.fr
	<i>Domaine public 2^{ème}</i>	<i>Domaine public 1^{ère}</i>	<i>Domaine privé 1^{ère}</i>	<i>Domaine privé 2^{ème}</i>	Adhésion à la réciprocité URNE	
FEDERATION	X	X		X	Oui	
ANDLAU			X	X	Non	Oui
ARTOLSHEIM			X	X	Oui	Oui
BEINHEIM	X			X	Non	Oui
BETSCHDORF				X	Oui	Oui
BINDERNHEIM			X		Oui	Oui
BISCHHEIM				X	Oui	Oui
BISCHTROFF/SARRE	X				Oui	Oui
BISCHWILLER					Non	Oui
BLAESHEIM			X	X	Oui	Oui
BRUMATH				X	Oui	Oui
CHATENOIS			X		Oui	Oui
DALHUNDEN				X	Oui	Oui
DIEDENDORF	X				Oui	Oui
DINSHEIM			X	X	Oui	Oui
DOSENHEIM			X		Oui	Oui
DRUSENHEIM	X			X	Oui	Oui
DUPPIGHEIM				X	Oui	Oui
DURRENBACH			X	X	Non	Oui
DUTTLENHEIM				X	Oui	Oui
EBERSHEIM				X	Oui	Oui
ECKBOLSHEIM				X	Oui	Oui
ERGERSHEIM				X	Oui	Oui
ERNOLSHEIM				X	Oui	Oui
ERSTEIN				X	Oui	Oui
ESCHAU	X			X	Oui	Oui
FEGERSHEIM				X	Oui	Oui
GAMBSHEIM				X	Oui	Oui
GEISPOLSHEIM				X	Oui	Oui
GERSTHEIM			X	X	Oui	Oui
GEUDERTHEIM				X	Oui	Oui

GRESSWILLER			X	X	Oui	Oui
GUMBRECHTSHOFFEN			X	X	Non	Non
GUNDERSHOFFEN			X	X	Oui	Oui
HAGUENAU			X	X	Oui	Oui
HARSKIRCHEN					Oui	Oui
HATTEN- OBERROEDERN				X	Oui	Oui
HATTMATT			X		Oui	Oui
HAUTE VALLEE DE LA BRUCHE			X		Oui	Oui
HERBITZHEIM	X			X	Oui	Oui
HERRLISHEIM				X	Oui	Oui
HINDISHEIM			X	X	Oui	Oui
HIPSHEIM			X	X	Oui	Oui
HOCHFELDEN	X			X	Oui	Oui
HOERDT				X	Oui	Oui
HOLTZHEIM				X	Oui	Oui
HUTTENHEIM				X	Non	Oui
ICHTRATZHEIM				X	Oui	Oui
ILLKIRCH				X	Oui	Oui
INGWILLER			X		Non	Non
KOENIGSHOFFEN					Oui	Oui
KRAUTERGERSHEIM				X	Non	Oui
LAUTERBOURG	X		X	X	Non	Oui
LEMBACH			X		Non	Oui
LIPSHEIM			X	X	Oui	Oui
LORENTZEN			X	X	Oui	Oui
LUPSTEIN	X		X	X	Oui	Oui
MACKENHEIM	X		X	X	Oui	Oui
MAGEL			X		Oui	Oui
MARCKOLSHEIM			X	X	Oui	Oui
MATZENHEIM				X	Non	Oui
MENCHHOFFEN			X		Non	Non
MERTZWILLER			X		Non	Oui
MOLSHEIM				X	Non	Oui
MULHAUSEN			X		Non	Non
MUNCHHAUSEN	X			X	Non	Oui
MUTZIG				X	Oui	Oui
NEUDORF					Oui	Oui
NIEDERHASLACH			X		Oui	Oui

NORDHOUSE				X	Non	Oui
OBERMODERN			X	X	Non	Oui
OBERNAI			X	X	Non	Non
OBERSCHAEFFOLSHEIM				X	Oui	Oui
OFFENDORF				X	Non	Oui
OHNENHEIM			X	X	Oui	Oui
OHNHEIM			X	X	Oui	Oui
OSTHOUSE				X	Non	Oui
OSTWALD				X	Oui	Oui
PFÄFFENHOFFEN			X	X	Oui	Oui
PORT DE STRASBOURG	X			X	Oui	Oui
REICHSHOFFEN			X		Non	Oui
RHINAU	X			X	Oui	Oui
ROHRWILLER	X			X	Oui	Oui
SARRE UNION	X				Oui	Oui
SAVERNE		X	X		Oui	Oui
SCHILTIGHEIM	X			X	Oui	Oui
SCHOENAU	X		X	X	Oui	Oui
SCHWEIGHOUSE			X	X	Oui	Oui
SCHWINDRATZHEIM	X			X	Oui	Oui
SELESTAT	X		X	X	Oui	Oui
SELTZ				X	Non	Oui
SOUFFLENHEIM				X	Oui	Oui
SOULTZ les BAINS				X	Oui	Oui
STEINBOURG	X		X	X	Oui	Oui
STRASBOURG 1897				X	Oui	Oui
STRASBOURG ROBERSTAU				X	Oui	Oui
SUNDHOUSE	X		X	X	Oui	Oui
SURBOURG				X	Oui	Oui
TRUITES DE STRASBOURG			X		Non	Non
URMATT			X		Oui	Oui
UTTENHOFFEN			X		Non	Oui
VILLE			X		Oui	Oui
VOELLERDINGEN				X	Oui	Oui
WALTENHEIM MOMMENHEIM				X	Oui	Oui
WASSELONNE			X		Non	Non
WEYERSHEIM				X	Oui	Oui

WILWISHEIM				X	Oui	Oui
WINGERSHEIM LES QUATRE BANS				X	Non	Oui
WISCHES			X		Non	Oui
WISSEMBOURG			X		Non	Oui
WOERTH			X		Non	Oui
ZINSWILLER			X		Non	Oui

2. Liste des parcours en réciprocité dans le 67 :

2.1. Cours d'eau du domaine public :

L'ensemble des cours d'eau de 1ère et de 2ème catégorie piscicole du domaine public du Bas-Rhin sont inclus dans la réciprocité.

2.1.1. Cours d'eau de 1ère catégorie du domaine public fluvial :

- LE CONTRE CANAL DE DRAINAGE de Marckolsheim jusqu'à Strasbourg confluence avec la darse n°4.
- LA ZORN de l'entrée dans le département 67 jusqu'à l'aval de l'écluse du Canal de la Marne au Rhin

2.1.2. Cours d'eau de 2ème catégorie du domaine public fluvial :

- LE RHIN
- LES TRONÇONS DE DERIVATION, DENOMMES GRAND CANAL D'ALSACE
- LE CONTRE CANAL DE DRAINAGE de son origine au PK 296.500 à Strasbourg-Robertsau jusqu'à sa confluence avec la Moder
- LE PLAN D'EAU DE PLOBSHEIM
- LE KOENIGSGIESSEN, SUR L'ILE DE MARCKOLSHEIM
- LE SCHAFTHEU, SUR L'ILE DE RHINAU
- LE SCHOLLENGIESSEN, SUR L'ILE DE GERSTHEIM
- LE BAUERNGRUNDWASSER, SUR L'ILE DU ROHRSCOLLEN
- L'ILL
- LES ANNEXES DE L'ILL
- LE CANAL DE RACCORDEMENT DE FRIESENHEIM
- LE CANAL DU RHONE AU RHIN
- LE CANAL DU RHONE AU RHIN DECLASSE
- LE CANAL DE LA MARNE AU RHIN
- LE CANAL DES HOUILLERES
- LA SARRE
- LE RHIN TORTU
- LE SCHWARTZWASSER

2.2. Cours d'eau de 1ère et de 2ème catégorie du domaine privé :

Les cours d'eau de 1^{ère} et de 2^{ème} catégorie piscicole du domaine privé inclus dans la réciprocité URNE sont les cours d'eau gérés par les AAPMA membres de la réciprocité.

Pour plus de précisions, vous pouvez contacter les associations concernées, ou consulter les informations de [la carte interactive des lots de pêche](#) sur le site internet de la fédération 67 (www.peche67.fr), ou encore les informations diffusées sur www.cartedepeche.fr pour chaque association.

Coordonnées des fédérations adhérentes

Pour se renseigner auprès de chaque Fédération, pour connaître la liste précise des parcours mis en réciprocité.

Vous pouvez également consulter le site internet dédié du groupement réciprocitaire URNE <https://urne-peche.fr>

02 Aisne

 **03 23 23 13 16**
www.federationpeche.fr/02

08 Ardennes,

 **03 24 56 41 32**
<https://www.peche08.fr/>

10 Aube

 **03 25 73 35 82**
www.federationpeche.fr/10

25 Doubs

 **03 81 41 19 09**
www.federation-peche-doubs.org

51 Marne

 **03 26 70 50 52**
www.peche51.fr

52 Haute-Marne

 **03 25 32 51 10**
<http://peche52.fr/>

54 Meurthe-et-Moselle

 **03 83 56 27 44**
www.peche-54.fr

55 Meuse

 **03 29 86 15 70**
<http://www.peche55.fr/>

57 Moselle

 **03 87 62 50 08**
<http://federationpeche57.fr/>

59 Nord

 **03 20 54 52 51**

www.peche59.com

60 Oise



03 44 40 46 41

www.federationpeche.fr/60

62 Pas de Calais



03 21 01 18 21

www.peche62.fr

68 Haut-Rhin



03 89 60 64 74

<https://www.peche68.fr/>

80 Somme



03 22 70 28 10

www.federationpeche.fr/80

88 Vosges,



03 29 31 18 89

www.peche88.fr

URNE

03 25 32 51 10

<https://urne-peche.fr>

Fédération Nationale de la Pêche en France



01 48 24 96 00

<http://www.federationpeche.fr>

EHGO

Entente Halieutique Grand Ouest



<http://www.ehgo.fr>

CHI

Club Halieutique Interdépartemental



<http://www.club-halieutique.com>